



## Faits marquants

### Synthèse annuelle 2022

#### COVID

##### Février

Le gouvernement autorise les médecins, sages femmes et infirmiers, à prescrire et administrer la vaccination aux enfants âgés de 5 à 11 ans, dans les centres de vaccination, en milieu hospitalier et en milieu libéral. Il habilite également les chirurgiens-dentistes et les étudiants en 3<sup>e</sup> cycle de médecine à administrer le vaccin.

Les mesures d'isolement sont allégées : les personnes contact, vaccinées ou non, ne sont plus soumises à l'isolement. La mesure d'isolement est réduite à cinq jours pour les cas positifs vaccinés, avec une levée de l'isolement au bout de 48 heures pour les personnes asymptomatiques ou peu symptomatiques. L'isolement est réduit à sept jours pour les non-vaccinés (ou schéma incomplet) positifs, avec une levée possible au bout cinq jours en l'absence de signes cliniques depuis 48 heures et un test négatif. Les dérogations demeurent pour certaines catégories de travailleurs prioritaires, vaccinés, asymptomatiques ou à peu symptomatiques. Les enfants de moins de 12 ans doivent s'isoler cinq jours s'ils sont positifs et peuvent retourner à l'école ou la crèche dès la disparition des symptômes.

Compte tenu de la décroissance des contaminations, le 24 février, le congrès abroge l'obligation vaccinale qui était en place depuis le 3 septembre 2021. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État engagent un plan de sortie de crise. Le pass sanitaire est supprimé dans les transports domestiques (bus, vols intérieurs et bateau), les services à la personne et toutes les manifestations sportives sont à nouveau autorisées.

##### Mars

L'État abroge l'obligation de septaine (qui avait succédé à la quatorzaine), faite aux voyageurs vaccinés qui entrent en Nouvelle-Calédonie. Les voyageurs non vaccinés, qui ne pouvaient jusqu'à lors pas se rendre en Nouvelle-Calédonie doivent, quant à eux, désormais faire valoir un motif impérieux, réaliser un test de dépistage et s'isoler sept jours à domicile.

Conformément au plan de « sortie de crise » établi fin février, le pass sanitaire et les jauges sont supprimées. Les rassemblements ne sont plus limités en nombre. Le port du masque reste obligatoire en intérieur à partir de 18 ans (et non plus 11 ans) et le pass sanitaire maintenu, dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Pour les voyageurs de plus de 12 ans arrivant sur le territoire, un test PCR ou antigénique réalisé 48 heures après l'arrivée est exigé.

Les navires de pêche et de plaisance sont à nouveau autorisés à entrer dans les eaux territoriales. En revanche, les navires de croisière restent interdits.

##### Juin

En raison de la baisse continue et régulière du taux d'incidence et conformément au plan de sortie de crise établi en février, l'arrêté conjoint du 6 septembre 2021 « portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie » n'est pas reconduit au delà du 12 juin.

L'arrêté du 5 mai 2020 concernant les mesures relatives à la protection du territoire contre l'introduction du virus est également modifié afin de permettre aux voyageurs qui arrivent en Nouvelle-Calédonie d'avoir recours à l'autotest ou au test antigénique à J+2.

## INSTITUTIONS - FINANCES PUBLIQUES - ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

**Janvier**

Les militaires des forces armées de Nouvelle-Calédonie (Fanc), la Croix-Rouge et la Sécurité civile de Nouvelle-Calédonie prêtent main-forte aux populations des Îles Tonga dévastées par une éruption volcanique et un tsunami : 10 tonnes de frêt humanitaire sont embarquées dans cette mission destinée à secourir la population et aider à la reconstruction du Royaume, en concertation avec les partenaires de la zone.

**Février**

L'État garantit l'emprunt de 21 milliards de francs CFP, souscrit par la Nouvelle-Calédonie auprès de l'Agence française de développement. Cette somme permettra de payer les dépenses liées à la crise du Covid 19 et aux mesures économiques spéciales (2,52 milliards), de soutenir les comptes sociaux (11 milliards) et de financer le plan de relance économique de la Nouvelle-Calédonie (7,35 milliards).

Ce nouvel emprunt arrive deux ans après un premier prêt de 28,6 milliards de F.CFP et les subventions exceptionnelles accordées en 2021 durant la crise sanitaire pour aider l'économie calédonienne (14,3 milliards). Il est accordé sous condition de réformes structurelles.

**Avril**

Emmanuel Macron est réélu président de la République française le 24 avril. Le portefeuille de l'Outre-mer rejoint celui de l'intérieur, qui est confié à Gérald Darmanin.

**Août**

Roch Wamytan est réélu le 30 août pour un quatrième mandat successif à la présidence du Congrès.

**Octobre**

À l'initiative de l'État, les acteurs calédoniens sont réunis à Paris dans une « Convention des partenaires » destinée à marquer le début des discussions et ébaucher un cadre (méthodologie, calendrier, thématiques) pour l'élaboration du futur statut institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Le rendez-vous est élargi aux représentants de la société civile avec le Cese, les chambres consulaires, NC ÉCO. Toutefois, les groupes indépendantistes ne prennent pas part à ce rendez-vous.

**Novembre**

La Nouvelle-Calédonie accueille le Forum UE-PTOM au titre de sa présidence de l'association des pays et territoires d'outre-mer européens (OCTA). L'OCTA comprend 13 membres et les représentant des pays auxquels ils sont liés, à savoir la France, le Danemark, les Pays-Bas ainsi que la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI).

L'assistance européenne est de l'ordre de 500 millions d'euros aux PTOM (60 milliards de francs CFP) pour la période 2021-2027, soit 200 millions de plus que pour la période 2014-2020.

La nouvelle programmation est dédiée à la transition énergétique : elle prévoit 14 programmes territoriaux et régionaux sur des priorités communes telles que le Pacte vert, la digitalisation, la croissance durable et le développement humain.

3,7 milliards de francs seront consacrés spécifiquement à la Nouvelle-Calédonie, destinés au financement du schéma pour la transition énergétique (Stenc - voir Infra), qui doit être voté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

**Novembre-Décembre**

Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer est en Nouvelle-Calédonie pour un déplacement officiel de 7 jours, consacré aux questions relatives à l'avenir institutionnel du pays, au nickel, à la sécurité et à la jeunesse.

## ÉCONOMIE - COMMERCE EXTÉRIEUR - PRIX

**Janvier**

La Nouvelle-Calédonie adopte le système de dédouanement automatisé du fret international, Sydonia World. Le tarif des douanes est révisé par la délibération n°208 du 14 janvier 2022. Des travaux destinés à une refonte du Code des Douanes sont engagés en parallèle.

L'indice des prix à la consommation des ménages est calculé à partir d'une nouvelle base 100 en décembre 2021.

Le suivi de l'Indice des prix à la consommation des 20 % des ménages les plus modestes est disponible à partir de septembre 2022.

**Février**

Invasion de l'Ukraine par la Russie. Quoique bien éloignée de ce théâtre de guerre, les répercussions pour la Nouvelle-Calédonie sont réelles et se révèlent au fur et à mesure de l'année :

- une hausse des cours des matières premières et des énergies (gaz, pétrole, carburants). Le Russie est en effet l'un des plus grands exportateurs de pétrole et fournit environ 40 % du gaz européen ;
- un surcoût pour le trafic aérien associé à une augmentation du prix du carburant et à un temps de vol rallongé de 2 heures pour relier l'Europe, pour éviter le survol de l'espace aérien russe ;
- des perturbations dans l'approvisionnement des biens venant d'Europe ;
- une augmentation des cours mondiaux du blé, du maïs, du tournesol, de l'orge, du colza. La Russie et l'Ukraine représentent près de 30 % des exportations mondiales de blé.

Cette inflation affecte notamment l'alimentation animale et porte un coup dur à l'élevage local, déjà en difficulté, et à la minoterie :

- une augmentation du prix des engrais, l'Ukraine étant l'un des principaux fournisseurs d'urée ;
- une augmentation des cours du ferronickel. Toutefois, cet impact positif pour les producteurs calédoniens est à contrebalancer avec l'augmentation des coûts de l'énergie et des autres matières premières à laquelle ils doivent faire face.

**Mars**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie met en place un dispositif de variation automatique et plafonnée des tarifs de l'électricité, à l'image des mécanismes existant pour le calcul des prix publics de l'essence, du gazole et du gaz.

**Mai**

Pour contenir les répercussions locales de l'envolée des cours internationaux, le congrès habilite le gouvernement à moduler mensuellement les taux des deux taxes applicables sur les carburants (essence et gazole), sur la période de juillet à décembre 2022.

**Mai à Août**

Outre les mesures visant à juguler l'augmentation du prix des carburants, le gouvernement met en oeuvre un plan de lutte contre l'inflation pour préserver le pouvoir d'achat des calédoniens. Dans le cadre d'accords interprofessionnels pour modérer les prix, le « bouclier qualité-prix » est étendu aux fruits et légumes et à la viande. Les prix d'une liste de 60 produits de grande consommation sont bloqués pour une période de trois mois. Par ailleurs, les loyers commerciaux indexés sur le coût des matières premières du BTP (indice BT21) sont gelés. En parallèle, l'OPT poursuit sa politique de baisse des tarifs de l'internet mobile.

**Juin**

Le 22 juin, un accord est signé entre le gouvernement et les opérateurs pétroliers Mobil IPC, TotalEnergies et la Société de services pétroliers. Il prévoit une remise tarifaire fixée à un maximum de 3 F/l sur le prix des carburants vendus en station-service aux entreprises de certains secteurs d'activité. Sont concernés : les transporteurs scolaires et les ambulanciers pour l'essence et le gazole et les agriculteurs qui ne bénéficient pas d'exonération de TPP et TAPP pour le gazole.

### Septembre

L'entreprise Prony Resources ouvre une partie de son capital à ses salariés. Ces derniers peuvent désormais contribuer à hauteur de 12 % du capital de l'entreprise. C'est une première sur le territoire.

### Octobre

Le Congrès adopte la loi du pays n°2022-13 relative à la partie législative du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie et la délibération relative à la partie réglementaire du nouveau code des douanes. Il s'agit de la première étape d'une refonte complète visant à doter la Nouvelle-Calédonie d'un code des douanes modernisé en phase avec l'évolution des procédures douanières et logistiques.

En complémentarité d'une refonte de sa structure, le code des douanes intègre des évolutions réglementaires avec pour objectifs de renforcer la lisibilité du droit douanier et d'accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs opérations de dédouanement :

- codification des dispositions relatives aux prohibitions à l'import et à l'export ;
- précisions sur les règles de détermination de l'origine et de la valeur en douane ;
- développement de rescrits spécifiques sur l'espèce, l'origine et la valeur en douane ;
- refonte des règles de délivrance de l'agrément de commissionnaire en douane ;
- modernisation des régimes douaniers économiques (entrepôt douanier, etc.) ;
- rénovation des règles de recouvrement des créances douanières par la paierie de la Nouvelle-Calédonie.

L'entrée en vigueur de ces textes est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Novembre

Une seconde révision du tarif des douanes est adoptée qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

1. simplifier la mise en œuvre du code des douanes en lien avec les mesures de régulations de marché ;
2. corriger les erreurs identifiées ;
3. procéder aux ajustements nécessaires de certains chapitres ;
4. modifier les textes faisant référence aux positions tarifaires modifiées.

Elle offre ainsi aux opérateurs un outil plus facile à utiliser et une meilleure garantie juridique en cas de contestation de classement tarifaire d'une marchandise.

L'accord interprofessionnel de modération des prix de type « Bouclier Qualité Prix » est étendu à une sélection de poissons, et prolongé à 2023.

## NICKEL

### Février

Le gouvernement autorise la société Nickel Mining Company (NMC) à céder des minerais de basses teneurs en nickel au bénéfice final de la société Yangzhou Yichuan Nickel Industry Co. Ltd (Yichuan) via la Société Posco International Corporation. L'autorisation porte sur un maximum de 1,2 million de tonnes humides par an de minerais dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 1,90 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,68 % en nickel en moyenne annuelle. L'autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2022. Les minerais cédés proviennent notamment des centres miniers NMC de Ouaco, Poya, Kouaoua, Nakety, N'go et Bogota.

En juin, le trader C&D sera autorisé en lieu et place du trader Posco International Corporation, dans le cadre de cette autorisation. Le nouveau contrat prévoit des principes de valorisation plus avantageux que précédemment pour le mineur local, sans toutefois retenir de prix minimum de vente.

Le gouvernement autorise la SLN à exporter 2 millions de tonnes de minerais supplémentaires par an (en plus de 4 millions de tonnes déjà autorisées), contre un investissement de 30 milliards de francs. L'entreprise s'engage ainsi sur vingt ans, à moderniser ses installations et s'orienter vers un nickel plus écologique. Les exportations doivent financer les investissements.

Un plan en trois phases, de 2022 à 2025, prévoit le maintien des 1 000 emplois directs attachés à l'usine et la création de 200 emplois supplémentaires principalement en province Nord.

Il comprend aussi l'installation d'équipements destinés à diminuer les rejets de poussières et de dioxyde de soufre, en vue de parvenir à terme à un nickel « décarboné » basé sur l'élimination progressive des émissions de CO<sub>2</sub>.

La SLN signe un contrat de fourniture de minerai à hauteur d'1 million de tonnes humides par an, avec l'entreprise australienne Queensland Pacific Metals (QPM), totalement indépendante de Queensland Nickel. Cet accord d'une durée de cinq ans renouvelable porte sur la valorisation des minerais latéritiques de faible teneur en nickel appelés limonites (1,6 % en nickel et 0,18 % en cobalt).

La signature de ce contrat s'inscrit dans le cadre de la convention d'engagements réciproques entre la SLN et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, fixant la nouvelle trajectoire de la SLN en contrepartie de l'autorisation d'exporter 2 millions de tonnes supplémentaires de minerais à basse teneur.

La première livraison de minerai à l'usine QPM-TECH, Townsville Energy Chimichals Hub, est prévue en 2023.

## Mars

Au London Metal Exchange (LME), le prix du nickel a atteint son plus haut niveau au matin du 8 mars, atteignant 101 365 dollars la tonne. L'envolée spectaculaire de 250 % en deux jours amène le régulateur à introduire des mesures d'urgence et à suspendre la négociation des contrats à terme.

## Juin

L'entreprise australienne Queensland Pacific Metals (QPM) annonce avoir conclu un accord de fourniture de minerai avec la Société des Mines de la Tontouta (SMT) en Nouvelle-Calédonie. L'entente porte sur un approvisionnement jusqu'à 600 000 tonnes humides de minerai de nickel par an pour une durée de dix années. La limonite, un minerai latéritique de faible teneur, de 1,6 % en nickel et 0,18 % en cobalt, est visée. La SMT est la deuxième société calédonienne à parapher un contrat avec Queensland Pacific Metals, après la SLN en février. QPM obtient ainsi une garantie jusqu'à 1,6 million de tonnes de minerai annuelles, soit la matière suffisante pour l'approvisionnement de la première tranche de son projet avec une production envisagée de 16 000 tonnes de nickel contenu. La construction du complexe australien est espérée fin 2022-début 2023.

Les dirigeants de la société métallurgique SNNC posent en Corée du Sud, la première pierre du convertisseur pour la production de mattes, destinées après traitement au marché des batteries pour véhicules électriques. La construction de cette installation devrait s'achever en juin 2023. La montée en puissance s'établira jusqu'en décembre 2023. L'investissement s'élève à près de 6 milliards autofinancés intégralement par la SNNC. À l'horizon fin 2023, l'ambition est de livrer 26 000 tonnes de ferronickel et 21 000 tonnes de mattes par an. Les mattes seront produits par les lignes de production coréennes.

## Septembre

Incidents sur le site de Prony Resources : le 14 septembre, c'est un incident sur le système de drainage des eaux de pluie. Installé au pied du barrage KO2, qui clôt l'aire de stockage des résidus, les eaux sont acheminées jusque dans des bassins de rétention pour être normalement traitées avant rejet. L'incident provient d'un pompage défectueux dû à un débit d'eau plus élevé qu'à l'accoutumée. L'eau chargée de minéraux et de métaux lourds, s'est alors échappée dans le bras ouest de la rivière Kwë.

Une semaine plus tard, une fuite est suspectée au niveau de l'émissaire marin. Il s'agit d'un pipeline de 20,2 kilomètres de long qui part de l'usine pour déboucher dans le canal de la Havannah à près de 46 mètres de profondeur. Il rejette un effluent composé des eaux de ruissellement de l'usine et du parc des résidus solides. Ces eaux sont normalement drainées, captées, traitées et contrôlées avant d'être rejetées en mer conformément à la réglementation européenne en matière d'émissions.

### Octobre

Mise en service de la centrale accostée temporaire (CAT) de la SLN, arrivée à Nouméa le 3 septembre. Elle vise à remplacer provisoirement la centrale B actuelle (180 MW), amputée d'un quart de sa puissance depuis un accident en mai 2021. Solution temporaire, la barge devrait être utilisée jusqu'en 2025.

Un chaland de la Société Minière Georges Montagnat fait naufrage aux alentours de la Tontouta avec environ 280 tonnes de minéral.

### Novembre

Le Congrès adopte le principe de l'amodiation de concessions minières, qui était intégré dans l'accord politique sur la cession de Vale NC. L'amodiation désigne l'acte par lequel le titulaire d'un titre minier transfère à une entité le droit d'exploitation, en contrepartie d'un paiement périodique, autrement dit, un loyer. Le code minier de la Nouvelle-Calédonie intègre déjà ce mécanisme. Toutefois, l'accord politique signé début 4 mars 2021 sur le projet de cession de l'usine du Sud contenait une « originalité ». Ce nouveau modèle d'exploitation repose sur l'idée qu'une société, dont le capital est majoritairement détenu, directement ou indirectement, par une ou plusieurs provinces, peut se voir céder une concession minière, même sans être titulaire d'une autorisation personnelle minière (APM). En l'occurrence, la société Sud Nickel, propriétaire annoncée des titres miniers à louer à l'exploitant Prony Resources NC, est détenue à 80 % par PromoSud - qui sera remplacée à terme par la Société de développement du Sud (SDS) -, à 10 % par la province des Îles à travers la Sodil, et à 10 % par le fonds de prévoyance FPRESO composé notamment des populations.

## TRANSPORTS INTERNATIONAUX - TOURISME

### Février

Après presque deux ans de fermeture (depuis mars 2020), l'Australie réouvre ses frontières aux touristes ayant reçu au moins deux doses de vaccin contre le Covid et présentant un test négatif à l'arrivée. Les restrictions avaient été progressivement assouplies au cours des mois précédents, pour les Australiens, les résidents de longue durée et les étudiants. Toutefois des restrictions demeurent aux frontières intérieures à l'entrée de l'Australie-Occidentale (WA).

### Mars

Le gouvernement approuve le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Vanuatu du 27 mars au 29 octobre 2022. Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, le transporteur n'a pu effectuer que des vols de rapatriement, programmés un jeudi sur deux et sous dérogation. S'il n'y a plus de restrictions concernant l'accueil des passagers internationaux en Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu demeure fermé à tout trafic. Aussi, le transporteur propose un programme d'exploitation qui reconduit dans les faits les rotations opérées un jeudi sur deux depuis le début de la pandémie.

### Mai

La Nouvelle-Zélande réouvre ses frontières.

### Juin

Quantas reprend son exploitation en direction de la Nouvelle-Calédonie à partir du 4 juin 2022. Seules les dessertes de Sydney et Brisbane sont proposées pour cette nouvelle saison :

- trois liaisons hebdomadaires au départ de Sydney, auxquelles viendra s'ajouter une quatrième rotation hebdomadaire le samedi, à partir du 13 août 2022 ;
- une liaison hebdomadaire au départ de Brisbane, opérée le samedi.

L'arrêt du trafic de la compagnie Qantas aura duré 27 mois.



## Juillet

Aircalin propose à partir du 1<sup>er</sup> juillet, une nouvelle liaison aérienne directe entre Nouméa et Singapour, avec deux vols hebdomadaires pour commencer. Cet aéroport constitue un important nœud d'échanges avec un grand nombre de destinations : 81 compagnies aériennes y opèrent plus de 2 800 vols par semaines en direction de 116 villes et 46 pays. Cette nouvelle ligne offre des promesses pour le développement d'Aircalin et du tourisme local, et de nouvelles possibilités de voyages pour les calédoniens.

En octobre, le Congrès acte quatre rotations hebdomadaires et une intensification à sept rotations à partir du 26 mars 2023.

## Août

Nouvelle-Calédonie Tourisme, en charge de la promotion de la destination à l'international, signe avec des professionnels du secteur un nouveau contrat de destination spécial « Relance », sur une période de trois ans. Transporteurs, organismes de promotion, institutions et hôteliers s'engagent pour enrichir l'offre touristique, développer les interconnexions entre vols internationaux et domestiques, lancer des campagnes de promotion et de vente. Des campagnes sont lancées en Australie, Nouvelle-Zélande, France, à Singapour et au Japon. Il s'agit aussi de faciliter la formation des revendeurs, ou encore de développer l'offre de téléphonie/internet mobile pour les visiteurs.

## Septembre

Le gouvernement, le haut-commissariat, la province Sud et les représentants de la profession dévoilent leur projet de « pôle maritime » reposant sur un partenariat public-privé. Il se déploiera sur trois sites :

- Baie de Numbo : pôle chantier naval
- Grande rade de Nouville : pôle formation et numérique
- Petite rade de Nouville : pôle maritime et tourisme.

La baie de Numbo devrait accueillir les infrastructures portuaires nécessaires à la maintenance des plus gros navires, minéraliers ou militaires : une aire de carénage à flot, des moyens de levage, une zone d'amarrage à flot, de stockage pour l'hivernage cyclonique. Un quai et un terre-plein seront construits sur du foncier public. La maîtrise d'ouvrage pour les premiers travaux a été confiée à la Secal. Cette phase est prévue en 2022-2023. Les travaux d'aménagement (réfection de la mise à l'eau, quai de levage et de travail, organisation du mouillage) sont prévus pour 2023-2024.

À Nouville, qui accueille l'Université, l'École des métiers de la mer et la Station N, la Grande rade deviendrait le pôle « formation » avec une Cité de la connaissance (2025).

La petite rade, elle, accueillerait du côté de l'actuelle cale de halage de Nouville, un Port Cook (2025), une zone dédiée à l'activité de grande plaisance et un Quai des scientifiques (2026) pour les navires de recherche.

À Port Moselle : une autre base de grande plaisance et au nord un plus grand terminal de croisière (2025), tout cela formant un pôle « tourisme » qui comprendrait aussi le village océanien (2023).

La réalisation du projet de Pôle maritime est financée dans le cadre d'un contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie, d'un montant total de 400 millions de francs, dont 345 millions destinés à la dépollution et à la revalorisation de la baie de Numbo.

## Octobre

Le 11 octobre, plus de deux ans après la fermeture de ses frontières pour endiguer la pandémie du Covid 19, le Japon lève ses restrictions à l'entrée sur son territoire. Les quotas d'entrée de touristes étrangers, instaurés il y a deux ans, sont supprimés et le visa touristique n'est plus nécessaire pour un séjour de moins de 90 jours. Les mesures sanitaires (test PCR, vaccination) restent toutefois en vigueur. Les restrictions avaient été progressivement assouplies au cours des mois précédents : en juin, les touristes étrangers étaient autorisés à revenir dans le cadre de voyages organisés. En septembre, ce sont les séjours individuels via une agence de voyages, qui étaient à nouveau possible.

La nouvelle aérogare de Wanaham à Lifou est inaugurée. Les équipements pourront accueillir jusqu'à 300 000 passagers par an. Concernant le fret, l'ambition est de pouvoir traiter 750 tonnes de marchandises à l'horizon 2030. Des travaux d'une durée d'un an débutent en novembre 2022.

## Décembre

Aircalin et Air Calédonie signent un accord de coopération commerciale. Celui-ci permet d'afficher à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie toutes les destinations de l'archipel calédonien. Aircalin peut ainsi proposer des billets Sydney-Lifou ou Sydney-Île-des-Pins par exemple.

## ÉNERGIE - ENVIRONNEMENT - INNOVATION

## Janvier

Entrée en vigueur de la loi de pays n°2022-1 du 12 janvier 2022 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie. Elle permet de mettre en conformité le cadre réglementaire du parc naturel de la mer de Corail et de préciser l'arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe, pour permettre une meilleure surveillance.

## Février

Le gouvernement modifie l'arrêté n°2021-2523/GNC fixant la liste de travaux et de biens d'équipements éligibles aux dispositions de l'article 128g du Code des impôts. La modification porte sur la puissance des installations photovoltaïques domestiques.

## Mars

Le Forum de l'eau réunit près de 200 personnes (politiques, chercheurs, techniciens, chefs d'entreprise...) à la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa.

## Juin

Créée en novembre 2021, l'association Coléo, qui regroupe les importateurs de produits phytosanitaires et la chambre d'agriculture qui gère les engrais, lance une filière de recyclage des déchets en mettant en place une écoparticipation à la charge des agriculteurs (28 F/unité). Les déchets dangereux et produits phytosanitaires non utilisés seront traités à l'export dans des usines agréées, notamment en Nouvelle-Zélande. Le reste, c'est-à-dire les emballages de plastique vides, sera recyclé localement.

## Juillet

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et la startup NC Bioressources dévoilent des équipements scientifiques de pointe, destinés à accompagner les producteurs, en particulier dans l'agriculture. Les nouvelles machines permettent d'étudier les propriétés spectroscopiques de la matière organique par l'utilisation des ultraviolets, des infrarouges et de la masse moléculaire. Aboutissement de quatre années de travail, l'investissement a nécessité 50 millions de francs, dont 15 apportés par l'UNC et par l'État. Cette technologie ouvre la porte à de nombreuses utilisations : détection de drogues dans l'urine, analyses antidopage, recherche de pesticides dans les produits agricoles, certification d'un anti-moustique...

## Août

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie modifie l'arrêté modifié n°2020-2215/GNC du 29 décembre 2020 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur des bâtiments utilisant l'énergie solaire photovoltaïque. La modification permet d'élargir le type de bâtiments éligibles au dispositif, à toutes les résidences gérées par des bailleurs sociaux, qu'il s'agisse d'immeubles en copropriété verticale, ou horizontale et même de maisons individuelles regroupées en lotissement. Ce nouveau dispositif limite la puissance installée par logement à 3,3 kWc, comme l'ancien dispositif autoconsommation collectif, et permet de raccorder les installations directement aux logements.



Le gouvernement arrête la révision du schéma pour la transition énergétique (Stenc), qui sera soumise au vote du Congrès. Trois ambitions prioritaires sont fixées à l'horizon 2030 pour réduire la dépendance aux énergies importées et fossiles :

- « verdir » l'industrie minière et métallurgique en atteignant 50 % d'énergies renouvelables a minima dans le mix énergétique métallurgique ;
- développer la mobilité décarbonée (objectif 18 500 véhicules électriques en circulation, 50 % des nouvelles ventes de véhicules) ;
- accélérer la transition énergétique (baisse de 30 % minimum de la consommation énergétique des ménages et tertiaire par rapport à 2019).

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie autorise l'exploitation de quatre nouvelles centrales photovoltaïques sur la Grande Terre, comme suit : « PV Sud Énergie », « Cap Energy », « Centrale photovoltaïque de Prony », « Prony Power ». Avec ces quatre projets, d'une puissance totale de 105 MWc, les énergies renouvelables représenteront l'équivalent de 31,2 % des besoins énergétiques de la Nouvelle-Calédonie, mines et métallurgie compris, à l'horizon 2026.

## AGRICULTURE - PÊCHE - AQUACULTURE

### Mars

Dans le cadre de son plan de soutien aux agriculteurs assurés auprès de la Cama, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie reconnaît comme calamités agricoles, l'épisode de pluies de janvier et la dépression tropicale forte Dovi pour certaines communes et ouvre la possibilité de verser une avance sur indemnisation. Pour la seconde année consécutive, le secteur agricole, particulièrement sensible aux aléas climatiques, a été durement touché par trois évènements climatiques exceptionnels : la dépression tropicale forte Ruby, du 13 au 14 décembre 2021, de fortes pluies, du 3 au 7 janvier 2022, et la dépression tropicale forte Dovi, du 9 au 11 février 2022. Les indemnisations représentent un total de 350 millions de francs, dont 224 millions versés à 659 agriculteurs touchés par Ruby.

### Avril

Le gouvernement révisé à la hausse les tarifs d'achat aux éleveurs et revalorise les marges et les tarifs de commercialisation de l'Ocef. L'objectif est de développer l'autonomie alimentaire en soutenant la filière afin que les prix des viandes locales ne soient pas inférieurs aux cours internationaux. Il est proposé plusieurs actions :

- une augmentation des prix d'achat aux éleveurs de 27 francs/kg ;
- une revalorisation des marges de l'Ocef ;
- un recalage des prix des découpes importées et locales en fonction des cours des marchés ;
- un ajustement des fonds de développement des élevages et des moyens alloués à l'Agence Rurale.

Une commission de suivi des prix des viandes est créée par l'Ocef, regroupant l'Interprofession viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC), la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (Davar), l'Agence rurale, la direction des Affaires économiques (DAE) et l'Ocef. Cette commission a en charge, notamment, la collecte de données des marchés internationaux et la formulation de propositions d'évolutions tarifaires paramétrées et plus régulières, afin de contenir l'inflation sur la viande commercialisée.

Le gouvernement fixe par ailleurs le montant du prélèvement sur viandes ovines, caprines, bovines et porcines importées.

### Août

Un arrêté du gouvernement reconnaît l'épisode pluvieux du 16 au 18 août comme « calamité agricole » pour l'ensemble des communes. Le régime ouvre la voie à des procédures d'indemnisation pour les sociétaires de la Cama qui peut exceptionnellement verser des acomptes.

La province Sud annonce une enveloppe de 40 millions de francs dédiée à la prise en charge d'une partie des transports des intrants effectués en 2022. Tous les agriculteurs et aquaculteurs de la province inscrits au registre de l'agriculture sont éligibles à ce dispositif. La prise en charge concerne le transport entre la commune d'achat et la commune d'exploitation, à raison de 27 francs/km/tonne en cas de livraison par un transporteur et 22 francs/km/tonne si le transport est effectué par le bénéficiaire. Un forfait de 13 000 francs/tonne est appliqué pour l'île des Pins. L'Agence rurale assure la mise en œuvre.

### Septembre

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie reconnaît comme calamités agricoles les pluies survenues du 11 au 13 juillet et le 23 juillet.

### Novembre

Les Assises de la pêche professionnelle posent les bases d'un schéma directeur sur les 10 prochaines années : mise aux normes des bateaux, octroi des autorisations, formation, commercialisation.

Le haut-commissaire de la République, et le président de l'Agence rurale, présentent un plan de relance du secteur agricole avec des mesures cofinancées par l'Agence rurale et l'État. Après deux années de sécheresse (2017-2019), l'influence du phénomène La Niña et ses différents épisodes pluvieux provoquent, depuis octobre 2021, de lourds dégâts sur l'agriculture calédonienne. Le coût global du plan de relance est estimé à 300 millions de francs. Les fonds proviennent d'un redéploiement de crédits affectés aux filières sinistrées (maïs, squash principalement). L'État apporte de son côté un soutien exceptionnel de 180 millions de francs : 50 millions dédiés au plan de relance et 129 aux indemnités pluies.

## SANTÉ - PROTECTION SOCIALE - SOCIÉTÉ

### Janvier

Entrée en vigueur de la loi du pays modifiant l'assiette des cotisations sociales au régime unifié d'assurance maladie-maternité (Ruamm). Elle institue la suppression du plafond permettant le calcul de l'assiette des cotisations sociales (5 279 700 francs) et l'intégration des revenus de capitaux mobiliers (dividendes) dans l'assiette de cotisations sociales des travailleurs indépendants.

### Février

La commission permanente du Congrès adopte la délibération n°59/CP repoussant l'âge du départ à la retraite à 62 ans dans le secteur privé. Le recul se fera progressivement entre 2022 et 2026. L'objectif est d'assurer la viabilité du régime des retraites de la Cafat à l'horizon 2031. L'âge légal pour percevoir le minimum vieillesse est aligné.

### Mars

Le centre hospitalier territorial (Médipôle) a été autorisé à pratiquer la chirurgie cardiaque pour cinq ans, sous réserve d'une convention tripartite entre l'établissement, la Cafat et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. L'AP-HP a été retenue lors d'une procédure de mise en concurrence pour une coopération sanitaire interhospitalière.

### Avril

Le gouvernement interdit l'importation de cigarettes électroniques jetables.

### Juin

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prend un arrêté relatif aux produits du vapotage contenant de la nicotine, afin de réglementer et d'organiser la vente de vapeuses, actuellement en vente libre dans les tabac-journaux et stations-service. Cet arrêté rappelle que la teneur en nicotine de tous produits de vapotage doit être inférieure ou égale à 20 milligrammes par millilitres, soit 2 %.

Le congrès adopte la loi du pays n°2022-7 du 2 juin 2022 qui propose l'encadrement législatif nécessaire au déploiement opérationnel de la réforme du système de santé à travers la promotion de la santé, en particulier avec l'organisation de l'offre de prévention.

### Septembre

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie adopte la loi du pays n° 2022-10 du 5 septembre 2022 relative à la protection des victimes de violences.

Deuxième revalorisation du salaire minimum garanti (SMG) et du salaire minimum agricole garanti (Smag), indexés sur l'inflation, après une première intervenue en juin.